

Canada
Province de Québec
MRC de Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le vendredi 12 avril 2024 à 12h30, au lieu des sessions du conseil sous la présidence de M. Michel Bergeron, maire, et à laquelle il y a quorum légal.

Sont présents

Madame la conseillère Élise Bouchard
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Jean-Pierre Ménard et Jean-Denis Morel

Sont absents

Messieurs Erik Chassé et Pierre Lévesque

Est également présent

M. Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 12h30 par M. Michel Bergeron, maire.

79-04-24

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par M. Hendrick M. Larouche, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture de l'ordre du jour*
3. *Résolution*
 - 3.1 *Contrat de nivellement*
 - 3.2 *Contrat de matériau granulaire 2024*
 - 3.3 *Soumission pour l'identification de borne-fontaine, de vanne, de purge et équipement pour le système de distribution d'eau potable*
4. *Période de questions*
5. *Levée de l'assemblée*

3. RÉSOLUTION

80-04-24

3.1 CONTRAT DE NIVELLEMENT 2024 ET 2025

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation # 2024-01 pour des travaux de nivelage des chemins en gravier 2024-2025;

CONSIDÉRANT que les soumissions étaient recevables au bureau de la municipalité le 28 mars 2024 à 10h00 suivit de l'ouverture publique;

CONSIDÉRANT qu'un soumissionnaire a déposé son offre conforme aux conditions de l'appel d'offres, soit :

- 9227-0743 Qc. Inc. (Entreprise Fortin Labrecque) au taux horaire (location avec opérateur) de 155\$ de l'heure, plus taxes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

Que le conseil octroi le contrat de nivellement pour les années 2024 et 2025 à 9227-0743 Qc. inc. (Entreprise Fortin Labrecque) au taux horaire de 155\$ de l'heure, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

81-04-24 3.2 CONTRAT DE MATÉRIAU GRANULAIRE

CONSIDÉRANT les demandes sur invitation pour de matériau granulaire MG20 pour les travaux municipaux 2024;

CONSIDÉRANT que les soumissions étaient recevables au bureau de la municipalité le 12 avril 2024;

CONSIDÉRANT que 3 soumissionnaires ont déposés leurs offres conformes aux conditions de l'appel d'offres, soit :

- 9227-0743 Qc. Inc (Entreprise Fortin Labrecque) :
65 000.00\$ plus taxes pour 2 500 tonnes de MG20 soit 26.00\$ plus taxes la tonne incluant le nivelage, la mobilisation et toute autre dépense associée
- Excavation MJ :
62 000.00\$ plus taxes pour 2 500 tonnes de MG20 soit 24.80\$ plus taxes la tonne incluant le nivelage, la mobilisation et toute autre dépense
- Graviers Donckin Simard inc.:
66 700.00\$ pour 2 500 tonnes MG20 soit 26.68\$ plus taxes la tonne incluant le nivelage, la mobilisation et toute autre dépense

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

Que le conseil octroi le contrat à : Excavation M.J.

Que la soumission doit inclure le nivelage, la mobilisation et toute autre dépense associée.

Que les surplus de MG20 autorisés par la municipalité sont au même tarif à la tonne que la moyenne de l'offre initiale incluant le nivelage, la mobilisation et toute autre dépense associée.

Que le prix est valide dès l'octroi du contrat par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

82-04-24 3.3 SOUMISSION POUR L'IDENTIFICATION DE BORNE-FONTAINE, DE VANNE, DE PURGE ET ÉQUIPEMENT POUR LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que l'identification des vannes, des purges et des bornes-fontaines est inadéquate;

CONSIDÉRANT le manque d'équipements pour notre système de distribution de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 1167525 reçue de l'entreprise Réal Huot inc. totalisant 3 907.38\$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

Que le conseil accepte la soumission de l'entreprise Réal Huot inc. au montant de 3 907.38\$ et autorise le directeur général à procéder à la commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 12h39 et se termine à 12h39.

83-04-24 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit levée. Il est 12h40.

Nous soussignés, monsieur Michel Bergeron, maire à la municipalité de Lamarche et monsieur Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Monsieur Michel Bergeron, maire

M. Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier